



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **23 SEPTEMBRE 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0264**

Objet : Compte-rendu du Président sur l'exercice de sa délégation

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 65
Pouvoirs : 3
Absents : 0
Excusés : 9
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

27 SEP. 2024

et publié le

27 SEP. 2024

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 23 septembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 17 septembre 2024.

Présents : Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2022 -0262 du 27 juin 2022,

Par délibération n°DEL-2022-062 en date du 27 Juin 2022, le Conseil Communautaire a délégué sa compétence au Président concernant un certain nombre d'attributions. Conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, un rapport récapitulatif de l'usage de cette délégation est régulièrement soumis à l'assemblée communautaire.

Vous trouverez ci-après en annexe l'exposé des dossiers concernant les demandes de subventions et en matière d'affaires juridiques.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.
Le Président,
Henri BAILE

Tableau de rendu compte de l'exercice des délégations accordées au Président

En matière de subventions (sollicitations) :

Les montants renseignés sont en euros.

Date	Objet	Financeurs	Montant
17/04/2024	Rénovation éclairage public ZAE	Programme Lum'Actee + FNCCR	94 828,88
27/05/2024	Réalisation d'un Atlas/Plan d'action biodiversité	ETAT/FONDS VERT	160 000
30/05/2024	EPAHD Rénovation thermique et fonctionnelle (Frogès)	ETAT /ARS	1 160 000
30/05/2024	EPAHD Rénovation thermique et fonctionnelle (Frogès)	Département de l'Isère	1 160 000
31/05/2024	Réhab énergétique et fonctionnelle Ramayes (Les Adrets)	Préfecture Isère/Fonds Vert	1 500 000
11/06/2024	Démarche éco-responsabilité	PNRC p/o GAL LEADER	42 240
16/06/2024	EPAHD Rénovation thermique et fonctionnelle (Frogès)	AGIRC/ARRCO	1 000 000
18/06/2024	EPAHD Rénovation thermique et fonctionnelle (Frogès)	ETAT/FONDS VERT	1 160 000
19/06/2024	Géothermie Faisabilité Projet CUCOT (Pontcharra)	Département de l'Isère/Fonds chaleur	4 125
01/07/2024	Rénovation éclairage public ZAE	Programme Chêne 2/Actee + FNCCR	209 863,72

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En matière de subventions relatives au commerce de proximité (attributions) :

Date	Bénéficiaires	Montant
09/07/2024	La fromagerie du Grésivaudan	2 800
09/07/2024	Restaurant l'Arôme	1 994
15/07/2024	Pharmacie Ide Biviers	5 000
06/08/2024	GM Casula	4 036
06/08/2024	Atelier Gourmand	5 000
06/08/2024	Optique Montbonnot	3 329

En matière de domaines divers :

Date	Objet	Bénéficiaires	Montant
03/06/2024	Renouvellement adhésion	Sylv'ACCTES	8 000

En matière d'affaires juridiques et d'assurances :

Devant le Tribunal administratif de Grenoble

Dossier	Objet
Dossier n°2405949-3 (CCLG c/ Société Montaz) requête enregistrée le 04/08/2024 par le Tribunal administratif de Grenoble	Requête introduite par la société Montaz. à l'encontre de la CCLG tendant à obtenir l'annulation et, à titre subsidiaire, la résiliation d'un contrat de la commande publique. Le dossier est confié au cabinet Cap Avocats.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Devant la Cour administrative d'appel de Lyon

Dossier	Objet
Dossier n°2401534 (CCLG c/ M. Audebeau) requête enregistrée le 30/05/24 par la Cour administrative d'appel de Lyon	Requête introduite par la CCLG à l'encontre d'un jugement n°2100385 en date du 29/03/24 rendu par le Tribunal administratif de Grenoble, annulant à la demande de M. Audebeau la délibération n°DEL-2020-0360 du 14 décembre 2020 portant tarification de l'eau et de l'assainissement à compter du 01/01/21. Le dossier est confié au cabinet Cap Avocats.
Dossier n°2401535 (CCLG c/ M. Audebeau) requête enregistrée le 30/05/24 par la Cour administrative d'appel de Lyon	Requête en sursis à exécution introduite par la CCLG à l'encontre d'un jugement n°2100385 en date du 29/03/24 rendu par le Tribunal administratif de Grenoble, annulant à la demande de M. Audebeau la délibération n°DEL-2020-0360 du 14 décembre 2020 portant tarification de l'eau et de l'assainissement à compter du 01/01/21. Le dossier est confié au cabinet Cap Avocats.

Le Conseil communautaire prend acte de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **23 SEP. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Compte-rendu du Président sur l'exercice de sa délégation

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2022 -0262 du 27 juin 2022,

Par délibération n°DEL-2022-062 en date du 27 Juin 2022, le Conseil Communautaire a délégué sa compétence au Président concernant un certain nombre d'attributions. Conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, un rapport récapitulatif de l'usage de cette délégation est régulièrement soumis à l'assemblée communautaire.

Vous trouverez ci-après en annexe l'exposé des dossiers concernant les demandes de subventions et en matière d'affaires juridiques.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.
Le Président,
Henri BAILE

Tableau de rendu compte de l'exercice des délégations accordées au Président

En matière de subventions (sollicitations) :

Les montants renseignés sont en euros.

Date	Objet	Financeurs	Montant
17/04/2024	Rénovation éclairage public ZAE	Programme Lum'Actee + FNCCR	94 828,88
27/05/2024	Réalisation d'un Atlas/Plan d'action biodiversité	ETAT/FONDS VERT	160 000
30/05/2024	EPAHD Rénovation thermique et fonctionnelle (Frogès)	ETAT /ARS	1 160 000
30/05/2024	EPAHD Rénovation thermique et fonctionnelle (Frogès)	Département de l'Isère	1 160 000
31/05/2024	Réhab énergétique et fonctionnelle Ramayes (Les Adrets)	Préfecture Isère/Fonds Vert	1 500 000
11/06/2024	Démarche éco-responsabilité	PNRC p/o GAL LEADER	42 240
16/06/2024	EPAHD Rénovation thermique et fonctionnelle (Frogès)	AGIRC/ARRCO	1 000 000
18/06/2024	EPAHD Rénovation thermique et fonctionnelle (Frogès)	ETAT/FONDS VERT	1 160 000
19/06/2024	Géothermie Faisabilité Projet CUCOT (Pontcharra)	Département de l'Isère/Fonds chaleur	4 125
01/07/2024	Rénovation éclairage public ZAE	Programme Chêne 2/Actee + FNCCR	209 863,72

En matière de subventions relatives au commerce de proximité (attributions) :

Date	Bénéficiaires	Montant
09/07/2024	La fromagerie du Grésivaudan	2 800
09/07/2024	Restaurant l'Arôme	1 994
15/07/2024	Pharmacie Ide Biviers	5 000
06/08/2024	GM Casula	4 036
06/08/2024	Atelier Gourmand	5 000
06/08/2024	Optique Montbonnot	3 329

En matière de domaines divers :

Date	Objet	Bénéficiaires	Montant
03/06/2024	Renouvellement adhésion	Sylv'ACCTES	8 000

En matière d'affaires juridiques et d'assurances :

Devant le Tribunal administratif de Grenoble

Dossier	Objet
Dossier n°2405949-3 (CCLG c/ Société Montaz) requête enregistrée le 04/08/2024 par le Tribunal administratif de Grenoble	Requête introduite par la société Montaz. à l'encontre de la CCLG tendant à obtenir l'annulation et, à titre subsidiaire, la résiliation d'un contrat de la commande publique. Le dossier est confié au cabinet Cap Avocats.

Devant la Cour administrative d'appel de Lyon

Dossier	Objet
Dossier n°2401534 (CCLG c/ M. Audebeau) requête enregistrée le 30/05/24 par la	Requête introduite par la CCLG à l'encontre d'un jugement n°2100385 en date du 29/03/24 rendu par le Tribunal administratif de Grenoble, annulant à la demande de M. Audebeau la délibération n°DEL-2020-0360 du 14 décembre 2020 portant tarification de l'eau et de l'assainissement à compter du 01/01/21.

Cour administrative d'appel de Lyon	Le dossier est confié au cabinet Cap Avocats.
Dossier n°2401535 (CCLG c/ M. Audebeau) requête enregistrée le 30/05/24 par la Cour administrative d'appel de Lyon	Requête en sursis à exécution introduite par la CCLG à l'encontre d'un jugement n°2100385 en date du 29/03/24 rendu par le Tribunal administratif de Grenoble, annulant à la demande de M. Audebeau la délibération n°DEL-2020-0360 du 14 décembre 2020 portant tarification de l'eau et de l'assainissement à compter du 01/01/21. Le dossier est confié au cabinet Cap Avocats.